

Le projet d'UNESCO-Géoparc des Maures relancé

[vm varmatin.com/environnement/le-projet-d-unesco-geoparc-des-maures-relance-181152](http://www.varmatin.com/environnement/le-projet-d-unesco-geoparc-des-maures-relance-181152)

[retour](#) Le projet d'UNESCO-Géoparc des Maures relancé

par [Emeric Charpentier](#) le 05/11/2017, à 05h18



Une cinquantaine de personnes étaient réunies hier matin à Château Maïme. E.C.

À la tête de l'association Maures développement durable, Jean-Michel Couve entend faire aboutir d'ici 4 ans un levier fort de développement économique. Restera à convaincre les élus

Un territoire d'exception, un projet d'avenir ». Et surtout pas un serpent de mer ou un dossier fumeux, comme certains voudraient bien qualifier l'UNESCO-Ecoparc des Maures que l'association Maures développement durable a l'ambition, réaffirmée hier matin au Château Maïme des Arcs-sur-Argens, de faire aboutir.

Une cinquantaine de personnes avait répondu à l'invitation lancée par le président de l'association Jean-Michel Couve. Lequel a rappelé, power point à l'appui, les richesses considérables du Pays des Maures et les enjeux majeurs du label décerné par l'UNESCO.

Ce territoire, qui couvre un quart du Var, dispose, selon l'avis même du président du conseil mondial des UNESCO-Géoparcs Guy Martini, d'un « *patrimoine géologique exceptionnel, d'un patrimoine naturel remarquable, d'un patrimoine culturel de grande*

richesse et d'un fort patrimoine immatériel qui lui permettent de solliciter sa labellisation.

»

Développer un tourisme à l'année

Le Pays des Maures, du littoral jusqu'au Centre Var, rentrerait ainsi dans un cercle mondial restreint de 120 Ecoparcs à ce jour (il a été créé en 2004), en Europe, en Asie-Pacifique, en Amérique du sud, du nord, et au Maroc. En France, ces Ecoparcs sont au nombre de cinq (Archèche, Haute-Savoie, Bauges, Lubéron et Alpes-de-Haute-Provence), et le Pays des Maures deviendrait donc le premier Géoparc littoral français.

« Rentrer dans ce réseau, explique l'ex-député varois, c'est se brancher avec des sociétés dans le monde entier qui elles-mêmes ont fabriqué des projets, des schémas de développement de tourisme durable. Ce sont des échanges, des partenariats et bien une ouverture sur des marchés internationaux auxquels nous pourrions accéder pour développer un tourisme à l'année. Je pense qu'on n'a pas le droit de manquer cette opportunité. »

Après deux ans de « passage à vide » sur ce dossier, aujourd'hui déchargé de ses fonctions de député, le conseiller municipal tropézien a donc décidé de repartir au combat en se donnant quatre ans d'études et de travaux pour convaincre une collectivité territoriale de porter le projet afin d'obtenir le fameux label car *« notre association n'a pas compétence pour déposer le dossier à l'UNESCO et n'a pas vocation à gérer et animer, par la suite, le futur Ecoparc. »*

Cela débutera dès ce mois de décembre (vraisemblablement le 14) par la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour modifier les statuts de Maures développement durable dont les collèges passeront de cinq à trois (citoyens, entreprises et institutions, experts). Un UNESCO-Ecoparc des Maures ? Le pari est (re)lancé !